

Louis Honoré Julien DEVILLERS et la crise économique

En plongeant dans les archives de notre famille, j'ai découvert une histoire marquante qui nous explique la faillite de Louis Honoré DEVILLERS. Cette faillite a laissé une empreinte durable sur les générations suivantes. En 1880, deux de ses héritiers ont même refusé l'héritage...

Mais qu'en est-il réellement ? Le point de départ, la crise économique. Tout est parti de l'expansion du chemin de fer en France ; malgré le parcellement – les compagnies ne géraient que des "morceaux" de ligne – les compagnies ont eu énormément besoin d'argent. Les banques l'ayant bien compris, elles ont entraîné la spéculation des actionnaires. Spéculation plus ou moins hasardeuses, les estimations de dépenses des compagnies ayant été plutôt vues à la baisse. Je vous invite à lire l'excellent article de FB.Bourse.com (<http://www.fb-bourse.com/krach-boursier-1847/>)...

Revenons donc à mon ancêtre Louis Honoré Julien DEVILLERS. Il est né le mercredi 12 octobre 1796 à Catenoy, dans l'Oise. Il est fils de Nicolas, marchand épicier-bourgeois de Paris, et de Marie Elisabeth DESPREZ.

Louis Honoré, relieur, épouse, le jeudi 12 mars 1818, à Saint-Chéron (91), Marguerite Charlotte BELLIER, ouvrière en ligne. Marguerite est plus âgée de quatre ans. Le couple s'installe à Paris, où, visiblement, le chef de famille ouvre une librairie afin d'y exercer son métier de relieur.

Le couple a trois enfants : Paul Édouard, né le dimanche 13 décembre 1818, Charles Dominique, né le vendredi 6 septembre 1822 et Nicolas Joseph Ernest, né le samedi 16 septembre 1826. Tous les trois sont nés à Paris.

Les trois fils travaillent dans le papier : Pierre Edouard est négociant, Charles Dominique, relieur, et Nicolas Joseph Ernest, papetier.

Le premier fils à se marier est mon ancêtre Charles Dominique. Il épouse, le jeudi 5 novembre 1846 à Paris, Émelie Charlotte BRACONNIER, fille de Charles Alfred Samuel BRACONNIER de MECQUIGNIES, décédé, et Marguerite Louise MARTIN. Aux termes du contrat de mariage en date du 19 octobre 1846, enregistré par Maître JOZON, Émelie Charlotte apporte une dot importante :

L'apport de la future épouse a consisté en

1° la somme de mille francs à laquelle ont été évalués les habits, linge, hardes et bijoux à son usage personnel et les revenus, intérêts et dividendes des biens et valeurs ci-après indiqués calculés au jour présumé de la célébration du mariage,

2° une rente cinq pour cent sur l'Etat de quatre-vingts francs inscrite à son nom sous le numéro 82610, série deuxième,

3° une somme de six cents francs déposée à son nom à la Caisse d'Epargne de Paris sous le numéro 62 266, série sixième,

4° une action sur la Banque de France inscrite à son nom dans le registre coté P folio 13097,

5° et deux hectare soixante-quinze ares cinquante-trois centiares de terre et prés situés sur Haulchin-et-Fancoeule, dans le ressort du bureau des hypothèques de Charleroi (Belgique) appartenant à la future épouse tant comme héritière pour partie de Made Cassegrain, sa tante, et du Sieur Charles Albert Samuel Braconnier, son père, qu'au moyen de l'abandonnement à elle fait par ses cohéritiers dans leurs successions suivant partage, tous lesquels immeubles sont plus amplement indiqués audit contrat de mariage.

La future épouse a déclaré qu'elle devait sur son apport à Mad^e Marguerite Louise Martin, veuve dudit Sieur Braconnier, sa mère, une rente annuelle et viagère de deux cent cinquante francs payables par semestre, les premiers mars et septembre de chaque année.

Sous l'article sept du même contrat, il a été ajouté au profit du survivant des époux un préciput de deux mille francs que ledit survivant a été autorisé à prendre en meubles et effets mobiliers de la communauté ou en deniers comptant à son choix, la valeur du deuil de la future épouse en cas de survie a été fixé à cinq cents francs.

Mais, c'est sans compter la crise économique de 1847-1848 ! Louis Honoré Julien a-t-il fait des investissements inconséquents ? Sûrement, car cette crise, débutée bien avant le krach de 1847, a eu raison de l'affaire de Louis Honoré. La dot de Émelie Charlotte, passée dans l'entreprise, ne suffit pas à éviter la faillite !

Madame Devillers déclare

- que l'inscription de rente sur l'Etat et l'action de la Banque de France qui font partie de son apport au mariage ont été aliénées le premier décembre mil huit cent quarante-six, savoir la rente du cours de la bourse dudit jour à cent dix-sept francs cinquante centimes soit moyennant la somme de dix-huit cent quatre-vingt francs et l'action de la Banque moyennant trois mille quatre cent soixante-dix francs, et que le produit de ces aliénations a été remis à titre de prêt à M. et Mme Devillers, père et mère de son défunt mari comme le constate la pièce unique de la cote troisième qu'elle présentera ultérieurement, [...]

- que le produit des différentes aliénations ci-dessus mentionnées a été en partie prêté à M. et Made Devillers, père et mère, et en partie employés à acquitter une somme de deux mille francs que la communauté d'entre elle et son mari devait à M. Robert, physicien-mécanicien, demeurant à Paris, comme il résulte des pièces qui seront comprises ci-après sur la cote quatrième, [...]

Il résulte de la pièce unique de cette cote que le quinze mai mil huit cent quarante-sept M. et Mad^e Devillers auraient arrêté avec M. et Mad^e Devillers, père et mère, le compte des différents prêts qu'ils auraient faits à ces derniers et d'après lequel ils auraient prêté à M. et Mad^e Devillers, père et mère, une somme de sept mille trois cent cinquante francs, dont cinq mille trois cent cinquante francs le premier décembre mil huit cent quarante-six, et deux mille francs le premier avril mil huit cent quarante-sept.

Au décès de son fils, Charles Dominique, touché par le choléra et soigné par le Docteur BÉGIN, le mardi 12 juin 1849. Louis Honoré Julien n'a effectué aucun remboursement de la somme acquise par sa bru. Il est totalement ruiné et ne pourra jamais s'acquitter de cette dette.

Avec son épouse Marguerite Charlotte, il se retire à Saint-Chéron (91) où ils décèdent, lui le 2 septembre 1874 et elle le 30 mars 1880.

Lors des déclarations de successions, en date du même jour, le 2 juillet 1880, les héritiers, Pierre Edouard et Nicolas Joseph Ernest, les fils et Paul Michel Louis, le petit-fils, les héritiers peuvent craindre de ne recevoir que des dettes. D'ailleurs, seul le fils aîné, Pierre Édouard, accepte l'héritage. Les deux autres héritiers, Nicolas Joseph Ernest, fils, et Paul Michel Louis, petit-fils, ont renoncé devant le greffier du Tribunal de Rambouillet, les 5 et 10 juin 1880.

Ils estimaient sûrement, tous les deux, que le passif serait supérieur à l'actif, ils ne voulaient pas payer de dettes. Erreur de leur part, mais l'héritage est maigre : 363,62 frs de son père et 463,82 frs de sa mère.

Il est évident que Louis Honoré Julien n'avait pas de notion de comptabilité... Son petit-fils, Paul Michel Louis, sera comptable : un clin d'œil à la vie ?

Source :

- ***Archives Nationales – cote MC/ET/XXXIX/836 – Inventaire après décès de Charles Dominique DEVILLERS***